

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 64-54/PC/ du 2 Mai 1964 réorganisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi organique n° 59/35/ALD du 31 Décembre 1959, notamment son article 44 ;
- VU la délibération n° 63/8 du 26 Juillet 1963 du Conseil Général du Département du Sud-Est ;
- VU le Décret n° 521/GPRD/DAI. du 5 Décembre 1963 portant dissolution des Conseils Généraux ;

Après Avis de la Cour Suprême ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Additionnel Exercice 1963 du Département du Sud-Est arrêté aux sommes ci-après :

RECETTES ORDINAIRES

TITRE I - SOUS-PREFECTURES

TRENTE TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE NEUF MILLE QUARANTE DEUX  
(33 759 042) francs -

TITRE II - CIRCONSCRIPTION URBAINE DE PORTO-NOVO

VINGT TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE  
SIX (23 462 656) francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES

TITRE I - SOUS-PREFECTURES

SIX MILLIONS CINQUANTE MILLE (6 050 000) francs

TITRE II - CIRCONSCRIPTION URBAINE DE PORTO-NOVO

UN MILLION CINQ CENT MILLE (1 500 000) francs

TITRE I - SOUS-PREFECTURES

TRENTE TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE NEUF MILLE QUARANTE DEUX  
(33 759 042) francs -

TITRE II - CIRCONSCRIPTION URBAINE DE PORTO-NOVO

VINGT TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE SIX (23 462 656) francs -

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

TITRE I - SOUS PREFECTURES

SIX MILLIONS CINQUANTE MILLE (6 050 000 ) francs

TITRE II - CIRCONSCRIPTION URBAINE DE PORTO-NOVO

UN MILLION CINQ CENT MILLE (1 500 000) francs -

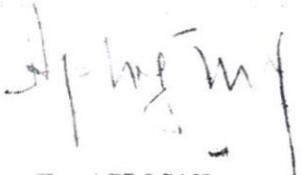
Article 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 18 DECEMBRE 1964

Par le PRESIDENT DU CONSEIL,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Le Ministre des Finances, des  
Affaires Economiques et du Plan,

J. AHOMADÉGBE-TOMETIN

  
F. APLOGAN

AMPLIATIONS :

P R.....: 5  
P C.....: 5  
S G G .....: 4  
C F .....: 1  
Trésor.....: 1  
Préf. Sud-Est...: 2  
D A I.....: 4  
M F A E P.....: 4  
D B.....: 2  
J O R D.....: 1